DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 48

SOUTIEN À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE CLERMONT MÉTROPOLE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.
Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.
Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.
Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.
Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).
Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.
Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 48

SOUTIEN À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE CLERMONT MÉTROPOLE

L'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM) est un établissement public de coopération culturelle à caractère administratif (EPCC) dont la Ville est membre fondateur aux côtés de l'État et de Clermont Auvergne Métropole.

Cet EPCC est régi par des statuts et administré par un conseil d'administration, dirigé par un directeur, assisté par un conseil scientifique, pédagogique et de la vie étudiante.

L'école, agréée par le Ministère de la Culture et de la Communication, a pour objet de dispenser un enseignement supérieur en arts plastiques et pour missions, dans le cadre territorial de l'organisation de l'enseignement des arts plastiques :

• la préparation et la délivrance des diplômes nationaux ;
• la formation artistique, scientifique, et technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toute réalisation dans le domaine des arts plastiques ;
• la conception et la mise en œuvre de recherches dans les diverses disciplines des arts plastiques ;
• la valorisation des travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et de recherches conduites par l'établissement et ses intervenants ;
• la coopération avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires ;
• les partenariats avec les établissements locaux d'enseignement ;
• l'ouverture de l'école vers le public non étudiant, en proposant des formations spécifiques à d'autres publics ;
• les actions de diffusion en direction du grand public (expositions, publications,…) ;
• la formation continue.

Le soutien financier de la Ville est axé sur les actions récurrentes liées aux cours de pratiques amateurs (cours du soir, stages de photographie et sculpture, ateliers/stages préparatoires favorisant l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement artistique, ateliers et soirées du FabLab…) et la mission de diffusion (expositions et projets menés dans l'agglomération). En partenariat avec la Ville, une nouvelle offre est proposée depuis septembre 2022 en direction des adolescents au Centre Camille Claudel.

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 574 € (hors communication).

La subvention de fonctionnement 2022 était de : 40 000 €
Subvention sollicitée : 40 000 €
Subvention proposée : 40 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer à l'Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2023.

TOTAL VOTANTS :	49	=	45 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	5 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	49	=	Pour : 49	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prennent pas part au vote de la question n°48 : Isabelle LAVEST, Dominique BRIAT, Jérôme AUSLENDER, M. le Maire et Sondès EL HAFIDHI

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Christine DULAC ROUGERIE